

CONTRAT DE SERVICES (UNITÉ MOBILE DE STÉRILISATION)

ENTRE :

ayant pour adresse principale le _____

situé dans la ville de _____,

Québec, Canada et représenté aux présentes par _____

dûment autorisé à agir aux présentes, tel qu'il le déclare;

(ci-après désigné : «**Le Client**»)

ET

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE RUE ONTARIO INC., personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies*, Partie 1A (Québec), ayant son siège social et sa place d'affaires au 1205 Rue Ontario Est, Montréal Québec et faisant affaires sous la raison sociale Clinique Vétérinaire Rue Ontario inc., représenté aux présentes par Charles Rochette, dûment autorisé à agir aux présentes, tel qu'il le déclare;

(ci-après désigné : «**Le Fournisseur de services**»)

ET

ayant pour adresse principale de pratique le _____

situé dans la ville de _____,

Québec, Canada et représenté aux présentes par _____

dûment autorisé à agir aux présentes, tel qu'il le déclare;

(ci-après désigné : «**Le Vétérinaire responsable**»)

POUR :

Des candidats admissibles aux cliniques de stérilisation ciblées en vertu des règles adoptées par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

(ci-après désigné : «**Le Bénéficiaire de services**»)

ATTENDU QUE le Fournisseur de services accepte de fournir les dits services spécialisés au Client suivant les termes et conditions ci-après énoncés ;

ATTENDU QU'il est de l'intention des parties que leurs obligations respectives soient régies et interprétées en fonction des règles propres aux contrats d'entreprises et/ou de services tel que prévu au *Code civil du Québec*, et cela, à toutes fins que de droit, et à l'exclusion de toute autre interprétation incompatible ;

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET

1.1 Le Client retient les services du Fournisseur de services pour exécuter des stérilisations ciblées via une unité mobile de stérilisation vétérinaire auprès d'une Clientèle cible en respect de l'intérêt public, de la santé publique et du contrôle de population d'animaux de compagnie.

1.2 Le Fournisseur de services s'engage à fournir l'unité de stérilisation mobile, ainsi qu'à déboursier tout autre frais relié directement à son utilisation selon l'option choisie pour chaque clinique de stérilisation ciblée ponctuelle, à moins que, d'un commun accord, les parties en conviennent autrement.

Option A : Le Client utilise l'unité mobile de stérilisation à des fins de Clinique de stérilisation ciblée ponctuelle et le Fournisseur de services fournit :

- L'unité mobile de stérilisation;
- Le véhicule de transport;
- Logiciel de gestion de dossier, accès à Internet et au serveur informatique;
- Le personnel technique et vétérinaire;
- Le matériel chirurgical non périssable;
- Le matériel médical non périssable;
- Le matériel médical et chirurgical périssable (notamment : matériel de suture, aiguilles et seringues stériles, lames de bistouris, gaz anesthésique et O2);
- Les drogues/médicaments nécessaires.

En résumé, l'unité mobile de stérilisation est utilisée par le Fournisseur de services aux fins du Client. Les frais associés sont chargés au Client en fonction des activités réalisées. *L'option A est idéale pour les refuges n'ayant pas de locaux ni de personnel vétérinaire ou technique, mais qui bénéficieraient de l'expertise d'un vétérinaire et de techniciens / techniciennes en santé animale afin d'améliorer leur organisation.*

Option B : Le Client utilise l'unité mobile de stérilisation à des fins de Clinique de stérilisation ciblée ponctuelle et le Fournisseur de service fournit :

- L'unité mobile de stérilisation;
- Le véhicule de transport;
- Logiciel de gestion de dossier, accès à Internet et au serveur informatique;
- Le matériel médical non périssable;
- Le matériel chirurgical non périssable;
- Le matériel médical et chirurgical périssable (notamment : matériel de suture, aiguilles et seringues stériles, lames de bistouris, gaz anesthésique et O2).

En résumé, l'unité mobile de stérilisation est utilisée par le Client aux fins des Bénéficiaires de services. Le Client a à sa charge les frais associés au personnel technique et vétérinaire. Les drogues utilisées pour les chirurgies (sédation, induction, réanimation) sont à la charge du Fournisseur de services et incluses dans le mode de facturation. Tous les autres médicaments utilisés sont alors chargés en fonction de leur utilisation (il peut

s'agir, sans être exhaustif, de vermifuge, de micropuces, d'antibiotiques, etc). *L'option B est idéale pour les refuges qui ne possèdent pas d'installations vétérinaires, mais qui bénéficieraient de telles installations.*

Option C : Le Client utilise l'unité mobile de stérilisation à des fins de Clinique de stérilisation ciblée ponctuelle et le Fournisseur de services fournit :

- L'unité mobile de stérilisation;
- Le matériel chirurgical non périssable;
- Logiciel de gestion de dossier, accès à Internet et au serveur informatique.

En résumé, l'unité mobile de stérilisation est utilisée par le Client. Le Client a à sa charge tous les frais associés à son utilisation. *L'option C est idéal pour les refuges ayant déjà un personnel vétérinaire et technique ainsi que des locaux et des médicaments à leur disposition.*

2. DURÉE DE LA CONVENTION

2.1 La présente convention est de durée indéterminée.

3. OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR DE SERVICES

3.1 Dans l'éventualité où le Client choisit **l'option A**, le Fournisseur de services a l'entière responsabilité de mener à bien les stérilisations ou procédures qui lui sont confiées dans le cadre des journées ponctuelles de stérilisation ciblée qui seront organisées.

3.2 Dans l'éventualité où le Client choisit **l'option A**, le Fournisseur de services s'engage à agir dans le meilleur intérêt du public et des animaux, avec prudence et diligence dans le cadre de l'exécution de ces journées de clinique organisées.

3.3 Dans l'éventualité où le Client choisit **l'option A**, le Fournisseur de services s'engage également à exécuter le tout conformément à l'usage et aux règles de l'art applicables dans le domaine et à respecter les normes minimales de pratique émises par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

3.4 Dans l'éventualité où le Client choisit **l'option A**, le Fournisseur de services assume seul le choix des méthodes utilisées de même que l'ensemble des opérations, faits et gestes exécutés ou omis dans l'exécution de ses obligations. Le Client pourra toutefois s'objecter à certaines méthodes s'il les juge contraires à ses valeurs.

3.5 **Peu importe l'option choisie**, le Fournisseur de services s'engage à conserver les dossiers cliniques des patients ainsi que toute la documentation associée à la tenue de cliniques de stérilisation ciblée ponctuelle pour une durée minimale de 5 ans.

3.6 **Peu importe l'option choisie**, le Fournisseur de services s'engage à fournir l'accès au Client à tout document/dossier associé à la tenue des cliniques de stérilisation ciblée ponctuelle pour une durée minimale de 5 ans.

3.7 **Peu importe l'option choisie**, le Fournisseur de services s'engage à aider le Client lors de la gestion et de la mise en place des cliniques de stérilisation ciblée ponctuelle.

3.8 **Peu importe l'option choisie**, le Fournisseur de services s'engage à facturer au Client des honoraires et des déboursés prévus aux présentes selon l'option (A, B et C) choisie par le Client (point 5,1). Dans l'éventualité de **l'option A**, le Fournisseur de services s'engage également à facturer, au nom du Client et pour les fins seules du Client, des honoraires et des déboursés aux Bénéficiaires de services selon la même grille de tarification. Dans l'éventualité de **l'option A**, le Fournisseur de services s'engage à facturer au Client une somme égale ou moindre que ce que le Client aura perçu auprès des Bénéficiaires de services.

4. OBLIGATIONS DU CLIENT

4.1 Le Client s'engage à signer conjointement avec le Fournisseur de services ainsi que le Vétérinaire responsable toute demande pour la tenue de cliniques de stérilisation ciblée ponctuelle à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

4.2 Le Client et le vétérinaire responsable s'engagent à remettre au Fournisseur de services ainsi qu'à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec toutes les informations ou données pertinentes ou nécessaires à la tenue d'une telle clinique.

4.3 Le Client et le vétérinaire responsable s'engagent à s'assurer que la sélection des Bénéficiaires de services aux cliniques de stérilisation ciblée ponctuelle se fasse dans les normes de l'art. Pour ce faire, il s'engage à utiliser les barèmes d'admissibilité déjà préalablement établis par la SPCA de Montréal (barèmes utilisés pour la clinique de stérilisation ciblée permanente Mittens de la SPCA de Montréal).

4.4 Dans l'éventualité où le Client choisit l'**option A**, le Client accepte que des honoraires et des déboursés soient facturés aux Bénéficiaires de services de la clinique de stérilisation ciblée ponctuelle, par le Fournisseur de services, au nom du Client et pour les fins seules du Client.

5. HONORAIRES ET AUTRES DÉBOURSÉS

5.1 En contrepartie de la prestation de services rendus par le Fournisseur de services, le Client s'engage à lui verser des honoraires à un taux horaire, fixé tel que suit (selon l'option choisie) :

Option A : le Client se verra alors facturé ainsi :

CHIENS

Poids (kg)	Prix mâle (\$)	Prix femelle (\$)	
0 - 10	148,05	170,10	MICROPUCE : 23,25\$
10 - 20	157,50	176,40	TEST FIV/FELV : 36,15\$
20 - 30	170,10	185,85	

CHATS

Mâle (\$)	64,20	VACCIN DE BASE CHAT : 10,05\$
Femelle (\$)	94,50	VACCIN DE BASE CHIEN : 14,25\$
		VACCIN DE RAGE : 12,00\$

Pour toute autre procédure jugée urgente, le coût sera établi en fonction de la facturation ordinaire de la Clinique Vétérinaire Rue Ontario inc. moins 30%. Un frais de 7,75\$ par animal stérilisé sera également facturé par le Fournisseur de services au nom du Client, au Bénéficiaire de services afin de couvrir les frais de déplacement. Le Fournisseur de services s'engage par contre à facturer un montant maximum d'un frais de déplacement par 10 km parcourus (aller et retour) au Client. Les frais de déplacement excédentaire perçus demeureront donc au profit du Client qui en aura l'usufruit.

Option B : le Client se verra alors facturé ainsi :

- 275\$ pour le premier jour, puis 225\$ par jour subséquent d'utilisation active de l'unité mobile de stérilisation ;
- 45\$ par jour d'utilisation inactive de l'unité mobile de stérilisation ;
- 65 cents du kilomètre de déplacement (facturable à l'aller et au retour) ;
- 20\$ par chat et 30\$ par chien.

Option C : le Client se verra alors facturé ainsi :

- 275\$ pour le premier jour, puis 225\$ par jour subséquent d'utilisation active de l'unité mobile de stérilisation ;
- 45\$ par jour d'utilisation inactive de l'unité mobile de stérilisation ;
- 65 cents du kilomètre de déplacement (facturable à l'aller et au retour ; si et seulement si, le déplacement n'est pas pris en charge par le Client).

5.2 Toutes les taxes applicables, dont la TPS et la TVQ, seront chargées au Client sur les sommes facturées par le Fournisseur de services. Dans le cas de l'**option A**, la TPS et TVQ seront également chargées au Bénéficiaire de services par le Fournisseur de services, au nom du Client.

5.3 Tous les prix indiqués dans le présent contrat sont en dollars canadiens et sujets à une indexation annuelle à partir du 1er janvier de chaque année.

6. CONFIDENTIALITÉ

6.1 Le Fournisseur de services reconnaît que toutes les informations et tous les documents mis à sa disposition, appris ou acquis de quelque façon que ce soit, ou produits, à l'occasion ou dans l'exécution des présentes, sont la propriété exclusive du Client et sont confidentiels et le Fournisseur de services s'engage à les traiter comme tels.

7. RÉSILIATION

7.1 Le Client et le Fournisseur de services se réservent le droit de mettre fin unilatéralement à la présente convention à toutes fins que de droit à tout moment pendant la durée de la présente convention.

8. DIVULGATION

8.1 Les parties à la convention conviennent avoir informé l'autre partie de toute question pouvant affecter le fondement juridique de la relation. Tant le Client que le Fournisseur de services devra ne pas avoir sciemment omis une information dont la connaissance aurait eu pour effet de désintéresser l'une ou l'autre des parties à initier la relation d'affaires.

9. FORCE MAJEURE

9.1 Chacune des parties ne pourra être tenue responsable de quelque façon que ce soit, pour manque à l'exécution de ses obligations en vertu de la présente convention en cas de force majeure, ou s'il advient un événement indépendant de sa volonté qui retarde, interrompt ou empêche l'exécution de ses obligations.

9.2 La force majeure constitue toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'auront pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'auront pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, grève, arrêt partiel ou complet de travail, lock-out, incendie, émeute, intervention par les autorités civiles ou militaires, acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et fait de guerre, déclaré ou non.

10. FORMULAIRE DE QUALIFICATION

10.1 Le Client, le Fournisseur de service, ainsi que le Vétérinaire responsable s'engage à respecter l'essence des cliniques de stérilisation ciblée prévue par l'OMVQ et d'utiliser le Formulaire de qualification des Bénéficiaires de services inclus au présent contrat.

Formulaire de qualification des Bénéficiaires de services
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE STÉRILISATION CIBLÉE PONCTUELLE

Section 1 - Coordonnées du demandeur :

Organisme (s'il y a lieu) _____ NEQ _____

Prénom _____ Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Courriel _____

Section 2 - Qualification de l'animal :

- Type d'animal** () Errant
() Votre animal
() Colonie, ferme, grange, écurie, camping
() Autre

- Situation de l'animal** () Portées multiples
() Portée avec mère fertile
() Chiens fréquemment sujets à la législation visant des races particulières (ex. Pitbull)
() Perte de contrôle (ex. syndrome de Noé)
() Chatte gestante
() Autre

Section 3 - Qualification d'un groupe :

- Choisir une des options**
- Service municipal
 - Refuge
 - Organisation de secours
 - MAPAQ
 - Autre _____

Section 4 - Qualification d'un individu :

- 4 a) Prestataire de :**
- Programme d'aide sociale
 - Invalidité
 - Prestataire de prêt et bourse
 - Crédit impôt solidarité
 - Assurance emploi
 - Supplément du revenu
 - Utilise banques de nourriture
 - Aucun
 - Autre _____

- 4 b) Type de ménage :**
- Personne seule (- de 65 ans)
 - Retraité ou personne de plus de 65 ans
 - Étudiant
 - Personne seule handicapée
 - Parent seul
 - Deux parents avec enfant(s)
 - Autre _____

- 4 c) Animaux à la maison :**
- Chiens : _____ Combien de chiens stérilisés ? _____
- Chats : _____ Combien de chats stérilisés ? _____

Pour quelles raisons pensez-vous avoir besoin de ce service?

J'atteste que tous les renseignements fournis sont véridiques.

Signature _____ **Date** _____

Confidentialité :
Toute information recueillie par le biais de ce questionnaire demeure confidentielle et ne sera divulguée à personne sauf aux individus autorisés par ce service.

11. OPTION CHOISIE ET SIGNATURES

OPTION CHOISIE PAR LE CLIENT : _____ EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À

_____ **LE** _____.

CLIENT :

FOURNISSEUR DE SERVICE :

Clinique Vétérinaire Rue Ontario
inc.

VÉTÉRINAIRE RESPONSABLE :

(Prénom, nom et no de pratique)

Par :

(Représentant autorisé)

Par :

(Représentant autorisé)

Clinique vétérinaire de stérilisation
ciblée ponctuelle :

(nom de la clinique ciblée)

Signature :

Signature :

Signature :
